

## **Conseil municipal du 07 avril 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 01 avril 2017 les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 07 avril 2017 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Bruno Robin, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, en l'absence de M Philippe d'Anterroches qui lui a donné mandat.

Sont présents : M Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Christophe Mauger de Varennes, Serge Lehéricey, Sandrine Barbier, Cécile Guérin, Rémi De Saint Jores, Marc Denquin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Mme Lydie Perrot-Lambert, trésorière est présente.

Absent ayant donné procuration : Philippe d'Anterroches a donné procuration à M Bruno Robin, Maïté Aline a donné procuration à Rémi De Saint Jores

Absente excusée :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Thierry Legraverend est désigné pour remplir cette fonction.

*Ordre du jour : Vote des comptes administratifs et de gestion 2016, commune et assainissement, vote des budgets 2017. Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance, désignation d'un secrétaire, choix du fournisseur de panneaux pour l'opération numéree, achat de jardinières, délibération indemnités des élus, point sur l'éventualité de la restitution du terrain de football, compte rendu conseil Coutances Mer et Bocage, compte-rendu réunions, , questions diverses.*

### Vote des comptes administratifs 2016 et des budgets 2017

#### SERVICE ASSAINISSEMENT

#### Délibération portant approbation du compte administratif 2016 du budget du service assainissement

Sous la présidence de M Serge Lehéricey, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget du service assainissement qui s'établit ainsi :

#### EXPLOITATION:

Dépenses	22 727.17 €
Recettes	35 482.12 €
Résultats antérieurs reportés :	€

Solde d'exécution : 12 745.95 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	30 337.33 €
Recettes	32 529.16 €
Solde d'exécution :	2 191.83 €
Reports exercice 2015 :	- 28 393.71 €
Solde d'exécution cumulé:	- 26 201.88 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	4.100.00 €
Recettes :	€
Besoin de financement :	€

Résultat définitif : - 17 546.93 €

Hors de la présence de M Bruno Robin, représentant le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2016.

### Délibération portant adoption du compte de gestion 2016 du budget du service assainissement

Le Conseil Municipal,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité:**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif

fait apparaître un excédent d'exploitation de 12 754.95€ et un besoin de financement en section d'investissement de 30 301.88€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 12 754.95€
- report en exploitation : 0 €

### **Vote du budget 2017 du service assainissement**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 40 165€ en section d'exploitation et à 58 303€ en section d'investissement.

### **BUDGET COMMUNAL**

### **Délibération portant approbation du compte administratif 2016 du budget communal**

Sous la présidence de M Serge Lehericey, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	200 289.44 €
Recettes	207 229.48 €
Résultats antérieurs reportés :	61 700.97 €
Excédent de clôture :	68 641.01 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	55 850.26 €
Recettes	105 892.79 €
Solde d'exécution :	50 042.53 €
Reports exercice 2015 :	- 27 558.14 €
Solde d'exécution cumulé:	22 484.39 €
Restes à réaliser dépenses :	15 000.00 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de M Bruno Robin, représentant le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

### **Délibération portant adoption du compte de gestion 2016 du budget communal**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### **Affectation des résultats**

le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 68 641.01€, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 0 €
- report en exploitation : 68 641.01€

### **Vote du budget communal 2017**

Le conseil vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 263 548€ en section de fonctionnement et à 69 500.00€ en section d'investissement.

Les principales dépenses de fonctionnement sont : charges à caractère général : 59 500€, charges de personnel : 63 000€, autres charges de gestion : 27 300€, frais financiers : 5 800€, reversement de fiscalité : 57 809€, charges exceptionnelles : 16 171€, virement à la section de fonctionnement : 33 968€, Les recettes de fonctionnement attendues sont : produits et services : 1000€, impôts et taxes : 88 802€, dotations : 102 605€, locations : 2 000€, produits financiers : 500€, report de l'année précédente : 68 641€

En investissement les dépenses prévues sont : remboursement des emprunts : 19 800€, travaux voirie : 3 800€, travaux bâtiments : 23 800€, achat terrain 2 900€, achat de panneaux et matériel 14 000€, restauration statues 5 200€.

Les recettes attendues sont : FCTVA 4 048€, autofinancement complémentaire : 33 968€, subventions 9 000€, excédent reporté : 22 484€.

### **Vote des taux d'imposition des taxes locales 2017**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance :

- de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Considérant le vote des taux des taxes communautaires en hausse par rapport à 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'appliquer le principe de neutralité pour le contribuable en baissant les taux communaux afin de ne pas modifier le taux global (taux communal + taux communautaire)
- de voter les taux suivants pour l'année 2017 :
  - taxe d'habitation : 13.46% (au lieu de 14.82%)
  - taxe foncière propriétés bâties : 9.36% (au lieu de 10.82%)
  - taxe foncière propriétés non bâties : 19.26% (au lieu de 22.95%)

Le produit fiscal attendu s'élève à 78 802.00€ (le produit fiscal 2016 s'est élevé à 88 452.00€)  
Une compensation sera versée à la commune par la CMB.

### **Urbanisme**

Le conseil émet un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme Confolent pour un garage ouvert accolé à son habitation située à la Brasardière.

### **Achat de jardinières et de panneaux**

Le conseil décide l'achat de 7 jardinières de couleur qui seront installées au bourg pour un montant de 1 179€ ht et retient le devis de Denysignalétique d'un montant de 5 788€ ht pour la fourniture de plaques de rues, de panneaux de lieux-dits et de numéros de maison.

### **Indemnités des élus**

Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 28 mars 2014 relative aux indemnités de fonction des élus et se référant à l'indice 1015 de la fonction publique,

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction résultant de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole professions carrières et rémunérations, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les taux fixés restent inchangés (maire : 17% et adjoints : 6.6%)

### **Entretien du terrain de football**

Un point est fait sur le prochain transfert de l'entretien du terrain de football, effectué actuellement par la communauté de communes, et dont la charge va revenir à la commune. Une estimation du coût annuel de la tonte est en cours. Le traçage du terrain reviendra aux joueurs. Les problèmes de circulation liés au stationnement des véhicules pendant les matchs ont été évoqués.

### **Travaux de voirie**

M Robin fait le point sur les travaux de voirie à prévoir sur les voies communautaires : route de l'Hullerie, parking du terrain de football, rue Heurtaux.

### **Compte rendu réunions**

M Poullain fait part au conseil des réunions auxquelles il a participé : la fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche a donné une information sur l'invasion du frelon asiatique et l'organisation de la lutte contre cette espèce qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

La réunion de Manche Numérique concernait le déploiement de la fibre optique et du réseau Mimo qui connaît des retards en raison de problèmes techniques.

### **Questions diverses**

La circulation des véhicules est rendue difficile sur la RD 299, en raison de l'étroitesse de la voie entre le Haut Claquet et le Mont Rainfer, les services de l'Agence technique départementale seront contactés à ce sujet.

Affaires scolaires : un site pilote sera mis en place à Cerisy la Salle où les élèves de CM seront accueillis au collège. Un autre projet concerne le regroupement des garderies périscolaires.

Philippe d'Anterroches

*Absent excusé a donné procuration à Bruno Robin*

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier

Serge Lehericey

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes

Rémi De Saint Jores

Aline Maïté

*Absente excusée a donné procuration à*

*Rémi De Saint Jores*

Guérin Cécile